



SYNDICAT MIXTE DES RÉSEAUX
D'ÉNERGIE CALORIFIQUE

75 rue Rateau – Urbaparc 3 – Bât.i3
93126 La Courneuve Cedex

Comité syndical

DU 10 FEVRIER 2026

COMPTE RENDU

COMpte RENDU DU COMITE DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de membres

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Comité syndical : 23 titulaires et 23 suppléants en exercice

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 3 février 2026, s'est assemblé au siège de Plaine Commune le 10 février 2026 à 12h00 sous la présidence de M. MONNET Laurent,

Secrétaire : Monsieur BORIE Hervé

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

• Membres titulaires :

Monsieur MONNET Laurent, Président, Monsieur RASTOCLE Didier, Monsieur LE BRIS Pascal, Madame CLARIN Marie-Line, Madame DELBOSQ Séverine, Monsieur ZEGGAR Abdelkarim, Monsieur ALI KHODJA Abdelhak, Madame PONTHIER Eugénie, Monsieur AMMAD Majide, Monsieur LESCURIER Eric, Monsieur BORIE Hervé, Monsieur BOURQUIN Jean-Marc

• Membres suppléants :

Monsieur PIERCY Christophe, représentant de Monsieur MOKRANE Antoine, Monsieur TRIGORY Christian, représentant de Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur MONGES Philippe représentant de HANOTIN Mathieu

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur MOKRANE Antoine, Monsieur CHIBANE Kader, Monsieur MEURA Benjamin, Monsieur POUX Gilles, Monsieur DEFREL Mathieu, Madame BOUZIDI Zakia, Monsieur MORTADA Abel, Monsieur PEPOSI Patrick, Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur ROUGIER Olivier, Monsieur HANOTIN Mathieu

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur BORIE Hervé est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

- approuve le PV du Comité du 16 décembre 2025 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

DELIBERATION N°1
INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE
SUPPLEANT

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrage exprimés : 13

Pour : 13
Abstention : 0
Contre :0

ARTICLE UNIQUE

Prend acte de l'installation de Monsieur Majide AMMAD en tant que délégué titulaire et de Monsieur Maxime THIEBAUX en tant que délégué suppléant de la Ville de Villetteaneuse.

DELIBERATION N°2A1
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 AU BUDGET
PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Vote la reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur au budget primitif 2026 comme suit :

- 1 886 850,59 € : Résultat de fonctionnement reporté (R002)
- 67 560,41 € : Solde d'exécution reporté (R001)

DELIBERATION N°2A2

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Vote par chapitre le Budget Primitif 2026 du Budget principal en équilibre, tant en section d'investissement que d'exploitation.

Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	Dépenses BP 2026	Recettes BP 2026	Reprise excédent cumulé 2025	Recettes totales après excédent
INVESTISSEMENT	7 000,00 €	7 000,00 €	67 560,41 €	74 560,41 €
FONCTIONNEMENT	810 000,00 €	810 000,00 €	1 886 850,59 €	2 696 850,59 €
TOTAL	817 000,00 €	817 000,00 €	1 954 411,00 €	2 771 411,00 €

DELIBERATION N°2B1
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 AU BUDGET
ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR LA COURNEUVE »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Vote la reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur au budget primitif 2025 comme suit :

- 7 729 891,04 € : Résultat de fonctionnement reporté (R002)
- 1 272 698,72 € : Solde d'exécution reporté (R001)

DELIBERATION N°2B2
BUDGET PRIMITIF 2026- BUDGET ANNEXE
« RESEAU DE CHALEUR LA COURNEUVE »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Vote par chapitre le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Réseau de chaleur de La Courneuve » en équilibre, tant en section d'investissement que d'exploitation.

Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	Dépenses BP 2025	RAR	Dépenses Totales Avec RAR	Recettes BP 2025	Reprise excédent cumulé 2024	Recettes totales après excédent
INVESTISSEMENT	4 000 000 €	1 130 000 €	5 130 000 €	3 857 301,28 €	1 272 698,72 €	5 130 000 €
FONCTIONNEMENT	9 850 000 €		9 850 000 €	7 900 000 €	7 729 891,04 €	15 629 891,04 €
TOTAL	13 850 000 €	1 130 000 €	14 980 000 €	11 757 301,28 €	9 002 589,76 €	20 759 891,04 €

DELIBERATION N°2C1
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 AU BUDGET
ANNEXE « RESEAU SAINT-DENIS »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Vote la reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur au budget primitif 2025 comme suit :

- 831 431,17 € : Solde d'exécution reporté (R001)
- 446 932,31 € : Réserves (R1068)

DELIBERATION N°2C2
BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE
« RESEAU SAINT-DENIS »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Vote par chapitre le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe « Réseau Saint-Denis » en excédent en recettes tant en section d'investissement que d'exploitation après reprise des excédents et des restes à réaliser.

Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	Dépenses BP 2026	Restes à réaliser 2025	Dépenses Totales Avec RAR	Recettes BP 2026	Reprise excédent cumulé 2025	Recettes totales après excédent
INVESTISSEMENT	3 130 000 €	1 622 000 €	4 752 000 €	3 994 568,83 €	831 431,17 €	4 826 000 €
FONCTIONNEMENT	2 294 000 €		2 294 000 €	2 294 000 €		2 294 000 €
TOTAL	5 424 000 €	1 622 000 €	7 046 000 €	6 288 568,83 €	831 431,17 €	7 120 000 €

DELIBERATION N°2D
BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE
« RESEAU DE CHALEUR DE LA ZAC CANAL »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Vote par chapitre le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe « Réseau de Chaleur de la ZAC Canal » équilibré en dépenses et en recettes d'exploitation à hauteur de 260 000 €.

DELIBERATION N°2E1
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 AU BUDGET
ANNEXE « RESEAU NORD »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Vote la reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur au budget primitif 2026 comme suit :

- 450 966,28 € : Résultat de fonctionnement reporté (R002)
- 2 421 330,80 € : Solde d'exécution reporté (R001)
- 388 669,20 € : Réserves (R1068)

DELIBERATION N°2E2
BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE « RESEAU NORD »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Vote par chapitre le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Réseau Nord » comme suit :

Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	Dépenses BP 2026	Restes à réaliser 2025	Dépenses Totales Avec RAR	Recettes BP 2026	Reprise excédent cumulé 2025	Recettes totales après excédent
INVESTISSEMENT	8 400 000 €	2 810 000 €	11 210 000 €	9 788 669,20 €	2 421 330,80 €	12 210 000 €
FONCTIONNEMENT	3 927 350 €		3 927 350 €	4 200 000 €	450 966,28 €	4 650 966,28 €
TOTAL	12 327 350 €	2 810 000 €	15 137 350 €	13 988 669,20 €	2 872 297,08 €	16 860 966,28 €

DELIBERATION N°4

DELIBERATION MODIFICATIVE REMBOURSEMENT DES DEPENSES ENGAGEES PAR LES AGENTS

LE COMITE a voté,

A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Le remboursement de tous les frais réellement engagés par les agents pour l'achat de matériels et équipements dans le cadre de leurs missions et le remboursement d'amendes dues par le SMIREC nécessitant un paiement par internet, à la demande de leur hiérarchie et sur présentation des pièces justificatives et dans la limite du plafond fixé à 1000 € par an.

ARTICLE 2

Cette délibération est applicable à tous les agents employés par le Syndicat.

ARTICLE 3

La dépense est inscrite au Budget Principal, au Budget Annexe Réseau de chaleur La Courneuve, au Budget Annexe Réseau Nord, Chapitre 012, Compte 648.